



LE RÉSEAU SANTÉ en FRANÇAIS de TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

# APPEL D'OFFRES

## Secteur de la Santé et de l'Établissement

### Services professionnels pour

LA RÉALISATION ET L'IDENTIFICATION D'OUTILS ET DE FORMATIONS POUR FACILITER  
L'ACCUEIL ET L'ACCÈS À LA SANTÉ EN FRANÇAIS DES NOUVEAUX ARRIVANTS FRANCOPHONES  
DANS LA PROVINCE DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

SAINT-JEAN, T-N-L; le 8 février 2021



La **Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador** (FFTNL) est un organisme sans but lucratif qui travaille à la défense et à la promotion des droits et intérêts de la communauté francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador. Sa mission est de promouvoir la francophonie de Terre-Neuve-et-Labrador et de faciliter son développement.

Chapeauté par la FFTNL, le **Réseau Santé en français de Terre-Neuve-et-Labrador** (RSFTNL) voue son existence à un objectif global qui est l'obtention de services de santé en français pour les communautés francophones et Acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador.

## 1. OBJET

### **Objectif :**

Dans le cadre d'une entente avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) destinée à améliorer l'accueil et l'accès des immigrants francophones et francophiles arrivés à Terre-Neuve-et-Labrador (TNL), le RSFTNL souhaite identifier et développer des outils et des formations qui aideront les services d'établissement et de santé dans leurs missions auprès de cette population.

### **Contexte :**

En plus des difficultés inhérentes à la situation de minorité linguistique, les immigrés parlant français font parfois face à des défis supplémentaires, telles que la perte de repères, l'arrivée dans un pays aux valeurs et usages très différents, voire à des situations de stress post-traumatique. Ces problématiques doivent donc non seulement être reconnues, mais il est par ailleurs impératif de savoir y faire face et d'y répondre. Cela est encore plus vrai quand la santé mentale est affectée. Pour l'intervenant qui doit apporter un appui au client, il s'agit par conséquent d'orienter au mieux ce dernier, de réagir avec humanité dans les limites de son mandat tout en se protégeant lui-même psychologiquement.

## 2. MANDAT DU CONSULTANT

Une première série de rencontres ont eu lieu pour déterminer les besoins des organismes en lien avec les nouveaux arrivants francophones. Le rôle du consultant sera alors de réfléchir à la meilleure façon de répondre à ces besoins et donner forme aux extraits suivants :

- **Un guide présentant le fonctionnement du système de santé canadien complété des spécificités terre-neuviennes-et-labradoriennes.** Parmi les points à développer (liste non exhaustive) : la structure du système de santé, l'Assurance-maladie provinciale et privée, les urgences, la santé mentale, etc. Ce guide inclura également des indications essentielles sur les ressources existantes en précisant celles dont le service peut être offert en français.
- **Des cartes de visite du Bureau des Services Bilingues (BSB)** du principal hôpital de la province, le Health Sciences Centre. L'indication des coordonnées, description des services

(interprétariat, navigation, etc.) et éventuellement un plan pour y accéder facilitera la prise de contact avec ce bureau-ressource.

D'autres outils pourraient être identifiés en cours de route par le promoteur (RSFTNL) ou le consultant, en fonction des besoins identifiés et dans le respect du budget convenu.

L'autre aspect de la mission confiée au consultant correspond à l'identification des besoins en formation et des organismes ou professionnels capables de les dispenser. D'ores et déjà, les thématiques nécessitant formation sont :

- **Les premiers soins en santé mentale** : Comment faire face aux personnes exprimant de tels symptômes ou semblant être en détresse ?
- **Les compétences interculturelles** : Parmi les personnes qui immigreront au Canada, certaines viennent de régions aux mœurs, valeurs, habitudes et systèmes politiques très différents. Les intervenants font parfois face à de grands décalages et il est nécessaire de garder une attitude ouverte, compréhensive et diplomatique pour gagner la confiance et favoriser le dialogue.

### 3. EXIGENCES

Pour objectiver le choix du projet appelé à remporter l'offre, des critères seront évalués par le commanditaire.

Il est demandé aux soumissionnaires d'inclure dans la proposition des éléments démontrant **une capacité, des réalisations ou des expériences** :

- En lien avec le système de santé fédéral (et provincial un atout);
- En lien avec les problématiques de santé mentale et/ou de l'immigration;
- Avec les communautés francophones et acadiennes en situation minoritaire;
- À réaliser la conception graphique de documents (un atout).

Le consultant doit également pouvoir démontrer les **compétences** suivantes :

- Une parfaite maîtrise écrite et orale du français;
- Un bon niveau (lu, écrit, parlé) en anglais;
- Sa capacité à travailler de façon autonome et proactive.

### 4. PRÉPARATION ET DÉPÔT DE LA PROPOSITION

Le consultant devra fournir une **offre de service avec ventilation des honoraires** par poste de dépense. L'offre de service doit contenir les éléments suivants :

- Coordonnées de l'entreprise soumissionnaire (adresses postale et électronique, numéro de téléphone);

- Description de l'entreprise, y compris son expérience ou expertise (tel qu'indiqué dans la section 3);
- Description du mandat et des tâches tels que compris par l'entreprise;
- Description du plan d'action;
- Coût selon les tâches et échéanciers.

**Date d'ouverture de l'appel d'offres : 8 février 2021**

**Date d'échéance : 5 mars 2021, 18h (heure de Terre-Neuve)**

La date limite pour déposer une proposition est le vendredi 5 mars 2021 à 18 h (heure de Terre-Neuve). Les offres remises hors des délais ne seront pas prises en compte.

**Communication :**

Pour toute question concernant cet appel de propositions, communiquez avec Daniel Taïeb à l'adresse suivante : [sante@fftnl.ca](mailto:sante@fftnl.ca). Les propositions doivent être envoyées par courrier électronique à la même adresse au plus tard à la date et l'heure mentionnée ci-dessus.

## **5. MODALITÉS**

Les modalités qui suivent s'appliquent au présent appel d'offres. Le fait de présenter une proposition en réponse à la présente demande constitue l'acceptation de ces exigences et modalités.

**Droit de modification :**

Le demandeur se réserve le droit de modifier l'appel ou d'ajouter des éléments à son contenu. Dans un tel cas, les soumissionnaires seront avisés.

**Dépenses engagées :**

Le soumissionnaire est responsable d'assumer la totalité des dépenses pour la préparation et la soumission d'une proposition. L'enveloppe maximale pour ce projet est de **14 000\$**.

**Langue de travail :**

Le français oral et écrit et l'anglais oral et écrit sont exigés pour ce travail. Toutefois, la communication avec le commanditaire et les extrants devront se faire en français.

**Évaluation des propositions :**

Les soumissions seront évaluées par le RSFTNL. Ce dernier se réserve le droit d'accorder un contrat strictement en fonction des propositions soumises ou d'entamer d'autres négociations avec un ou d'autres consultants. Le comité d'évaluation se réserve le droit de rejeter toutes les propositions. Seul le soumissionnaire retenu sera informé.

**Acceptation et entente contractuelle :**

Le demandeur n'a aucune obligation envers un soumissionnaire avant qu'une entente de service écrite soit signée entre le demandeur et le consultant retenu.

**Annulation de contrat :**

Certains motifs justifient une résiliation de contrat entre le demandeur et le consultant. Ces motifs peuvent être, notamment, les suivants :

- Le consultant ne respecte pas une des exigences essentielles au contrat ou aux spécifications;
- Le consultant n'est plus solvable;
- Le consultant a déclaré faillite.

**Propriété matérielle et droits d'auteurs:**

Les travaux réalisés par le fournisseur en vertu du présent contrat, y compris tous les accessoires tels les rapports de recherche et autres, deviendront la propriété entière et exclusive de la FFTNL, qui pourra en disposer à son gré. Le fournisseur cède et transfère à la FFTNL tous les droits d'auteur sur les documents réalisés en vertu du présent contrat. Cette cession de droits d'auteur est consentie sans limites de territoire ni de temps et sans limites de quelque nature que ce soit.

---